

## Horaires de la station passeports - cartes d'identité

L'établissement d'un titre d'identité est désormais **sur rendez-vous** selon les horaires ci-dessous :

Lundi : 9h-11h (*dernier rdv*)  
Mardi : 9h-11h/14h45-17h15 (*dernier rdv*)  
Mercredi : 9h-11h30 (*dernier rdv*)  
Jeudi : 14h45-17h15 (*dernier rdv*)  
Vendredi : 9h-11h/14h45-17h15 (*dernier rdv*)

## Permanences d'urbanisme

Lun, mar, merc : 9h-12h  
Jeudi et vendredi : 14h45-17h45

## Bibliothèque

Place de l'Eglise Notre-Dame - Tél. : 02.43.76.92.98  
Lundi : 16h30-18h  
Mercredi : 10h-12h / 14h-17h  
Samedi : 10h-12h

## La Poste

42 Grande Rue - Tél. : 02.43.54.81.90  
Du mardi au samedi: 9h-12h

## Ecole maternelle publique

Mme DENECHERE : 02.43.76.71.59

## Ecole élémentaire publique

Mme CASTILLON : 02.43.76.70.85

## Ecole Privée Sainte-Adélaïde

Mme AUBRY : 02.43.76.70.06

## Service jeunesse

Tél. : 02.43.76.27.39  
Lun, mar, jeu : 8h-12h / 14h-17h

## Multi-accueil

Tél. : 02.43.89.87.96

## Médecin

: appeler le 15

## Infirmier(e) de garde

: Mme Margot MONTAROU  
Tél. : 06.72.28.23.84

## Pharmacie

: Service de garde - 0825 12 03 04  
17 Rue du Haras - Tél. : 02.43.76.70.17  
Du lundi au vendredi : 8h45-12h30 / 14h-19h30  
Le samedi : 8h45-16h30 sans interruption

## Vie paroissiale

La messe anticipée du samedi soir *est généralement célébrée* à Montfort :

► de Pâques à la Toussaint à **18h30** à **Notre-Dame**

► de la Toussaint à Pâques à **18h00** à **Saint-Gilles**

## Presbytère de Montfort :

5 Place Notre-Dame - 72450 Montfort-le-Gesnois  
Tél. : 02.43.76.70.67

## Prêtre : Père François BAILLY

Permanences : Samedi de **10h00 à 12h00**

Pour contacter le prêtre :

**02.43.89.00.43** / [bailly-f@wanadoo.fr](mailto:bailly-f@wanadoo.fr)

## Messe à la résidence Amicie (17h)

## Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière

02 allée de la forêt - 72470 Saint-Mars-la-Brière  
Tél : 02.43.89.70.04

Lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h

Dim. et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

## Gendarmerie de Connerré

30 Avenue Carnot - 72160 Connerré

Tél : 02.43.89.00.01

Lun. : 14h à 18h, merc, sam. : 8h-12h / 14h-18h

les jours fériés de 9h-12h / 15h-18h

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

## Centre Aqualudique Sittellia

Tél. : 02.43.54.01.70

Consulter tous les horaires sur : <http://sittellia.fr>

## Déchèterie « L'Ouserie » de St-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.82.96.41 - [www.smirgeomes.fr](http://www.smirgeomes.fr)

## Horaires d'été à compter du 1er avril 2019

Lundi, mercredi : 14h-18h30

Mardi : 9h-12h

Jeudi : Fermé

Vendredi : 9h-12h/14h-18h30

Samedi : 9h-12h/14h-17h30

**Prochaines collectes des ordures ménagères  
et des sacs jaunes : 7 et 21 juin 2019**

# Mairie de Montfort-le-Gesnois

**MAIRIE 02.43.54.06.06**

## HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi et samedi : 9h-12h  
Mar, Jeud, Ven : 9h-12h / 14h45 - 17h45  
Mercredi : 9h-12h30

<http://www.montfort-le-gesnois.fr>

Adresse courriel : [mairie@montfortlegesnois.fr](mailto:mairie@montfortlegesnois.fr)



**BULLETIN  
D'INFORMATION**

**N°21 du 24 mai 2019**

**La mairie sera fermée le  
samedi 1er juin 2019**

## Elections européennes

Les élections européennes se dérouleront le **dimanche 26 mai**, les bureaux de vote seront ouverts de **8h00 à 18h00**.

## Ecole maternelle publique

Les inscriptions à l'école maternelle se font toute l'année. Une porte ouverte est organisée le **samedi 22 juin 2019 de 10h à 12h**. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter l'école maternelle au 02.43.76.71.59.

## Arrêté du Maire : sens unique Grande Rue, Rue Traversière

**Zone 30 Grande Rue**

**Stationnement interdit Place Notre Dame (près de la rue du Patis)**

**Prolongation de l'arrêté 2018/68**

## Le Maire de la commune de Montfort-le-Gesnois

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;  
Considérant le problème posé par la largeur de la Grande Rue et le problème de sécurité et de circulation qui se pose pour les automobilistes qui l'empruntent,  
Considérant les modalités de circulation sur les voies desservies par ladite Grande Rue,  
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la Grande Rue, rue Traversière,

## Arrête

### Article 1

Un sens unique est instauré dans la Grande Rue, la circulation se fera par le point entrant au niveau du Crédit Agricole. Un sens interdit est instauré Grande Rue, à l'intersection de l'avenue de la Libération et de la rue Thoury, **du 17 mai 2019 au 30 juin 2019**.

### Article 2

Une obligation de tourner à droite est instaurée dans la rue du Pâtis et dans la ruelle Corn, **du 17 mai 2019 au 30 juin 2019**.

### Article 3

Une zone à 30 km/h est instaurée Grande Rue, à partir de l'intersection de la route de Lombron jusqu'à la Place Notre Dame, **du 17 mai 2019 au 30 juin 2019**.

### Article 4

Le stationnement sera interdit sur la Place Notre Dame, à partir de l'angle de la Grande Rue jusqu'à l'angle de la rue du Pâtis, **du 17 mai 2019 au 30 juin 2019**.

### Article 5

Une obligation de tourner à droite est instaurée sur la Place Jacques Moreau, **du 17 mai 2019 au 30 juin 2019**.

### Article 6

Les services techniques de la commune sont chargés de la mise en place des panneaux de signalisation correspondants.

### Article 7

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

### Article 8

Le présent arrêté sera exécuté sous la surveillance de la Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière.

## RESTAURANT SCOLAIRE

Menus de la semaine du lundi 27 au vendredi 31 mai 2019

### Choix des maternelles soulignés

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Melon Pastèque	Rillettes de poisson Sardines beurre	Carottes râpées vinaigrette		
Steak haché grillé	Rôti de porc aux herbes de Provence	Pizza du Chef	Férié	Fermé
Courgettes poêlées Pommes de terre vapeur	Haricots verts Lentilles	Salade verte		
Fromage	Fromage	Fromage		
Cake au citron	Corbeille de fruits	Entremets au chocolat		

## PLUi : Où et comment construire demain ?

C'est à cette question que répondra à terme le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien. Ses 23 communes membres travaillent depuis plusieurs mois à la traduction réglementaire des orientations et objectifs pour le développement futur du territoire définis par le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

### CONCRÈTEMENT DE QUOI S'AGIT-IL ?

En tenant compte des spécificités de chaque commune, les élus du territoire ont défini ensemble la localisation du développement futur et les nouvelles règles en matière d'urbanisme : *Quels seront les futurs sites de projet ? A quelles vocations seront-ils destinés ? A quoi devront ressembler les constructions ? Dans quels secteurs l'urbanisation sera-t-elle interdite au regard des enjeux agricoles et naturels ?*

L'objectif de cette étape est de se doter de 3 outils pour concrétiser les ambitions définies par les élus à horizon 2030 en matière d'habitat, d'équipements, d'économie, d'environnement, de mobilité...

### Le zonage : OÙ CONSTRUIRE ?

Il divise le territoire intercommunal en zones et secteurs aux caractéristiques spécifiques dans lesquels l'occupation des sols est soumise à des réglementations différentes.

### Le règlement : COMMENT CONSTRUIRE ?

Il définit les conditions applicables aux futures constructions (hauteur des bâtiments, alignement des façades par rapport à la rue, stationnement...) pour chacune des zones délimitées au plan de zonage.

### Les Orientations d'Aménagement et de Programmation: QUELS SONT LES PRINCIPES A RESPECTER POUR INTEGRER LES FUTURS SITES DE PROJET ?

Les OAP expliquent comment la Communauté de Communes souhaite encadrer l'aménagement de secteurs stratégiques donnés. Elles peuvent concerner des secteurs bâtis ou non, une ou plusieurs parcelles, quel que soit le ou les propriétaire(s) et leur statut : public ou privé.

### COMMENT PUIS-JE M'INFORMER SUR CETTE ÉTAPE CLÉ ?

Lancée dès le début de ce projet, la démarche de concertation se poursuit. Afin de vous permettre de contribuer à cette démarche, quatre réunions publiques auront lieu :

- **Lundi 27 mai à 18h30 à la salle de la Passerelle à Connerré**
- **Mardi 28 mai à 18h30 à la salle M. Berger à Savigné**
- **Mardi 4 juin à 18h30 à la salle des fêtes à Bouloire**
- **Le mercredi 5 juin à 18h30 à la salle polyvalente au Breil**

Celles-ci viseront à vous **présenter les grandes lignes de la traduction réglementaire**, c'est-à-dire les principales règles qui s'appliqueront demain à vos demandes d'urbanisme.

### OÙ PUIS-JE FORMULER MES REMARQUES ?

Jusqu'à l'arrêt du PLUi, le 27 juin, qui marquera la fin de la phase d'élaboration, vous pouvez encore vous exprimer dans le **registre** disponible au siège de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien ou bien par **courrier**, adressé au Président de la Communauté de Communes. Mais le rendez-vous à ne pas manquer sera celui de l'**enquête publique du PLUi**. Celle-ci se déroulera à l'automne 2019, pour une durée d'un mois. Elle vous permettra de consulter l'ensemble des documents du PLUi et d'émettre vos remarques et questions auprès d'un commissaire enquêteur. Suite à cette étape toutes les remarques seront analysées et le PLUi, éventuellement amendé, sera alors définitivement validé.



### Boîte à livres

La troisième boîte à livres a été installée au Square Victor Hémary près du Pont-Romain.

N'hésitez pas à la faire « vivre » en déposant et/ou en retirant des ouvrages.

### Rêves Sarthe

L'association Rêves Sarthe organise un rassemblement de véhicules anciens et de collection le **samedi 25 mai 2019 à partir de 8h à l'espace du Pont-Romain**. Buvette et restauration sur place. Entrée gratuite.

### Détent'Danse

Journées portes ouvertes de l'association Détent'Danse - Danse de Salon :

- **Mercredi 5 et 12 juin 2019 de 19h30 à 21h**
- **Vendredi 7 juin 2019 de 19h30 à 20h30**

Découverte de l'enseignement de nos activités danse. Echange avec le professeur de danse. Renseignements auprès de M. PORTIER Francis au 06.06.82.72.66.

### L'Art-Scène

La troupe de Théâtre L'ART-SCÈNE recherche des hommes motivés, débutants ou confirmés pour intégrer la rentrée 2019. Si vous êtes libre le jeudi soir de 20h à 22h, que vous êtes plein d'énergie ou en manque de piment, introverti ou extraverti, appelez le 06.81.86.55.77. Marie présidente.

### Tennis Club de Lombron

Le Tennis Club de Lombron organise lors de la fête du Tennis un après-midi "journée des Princesses" le samedi 08/06 à partir de 14h jusqu'à 16h30. Initiation au tennis sous formes de jeux, ateliers dans la bonne humeur et la convivialité avec goûter et remise d'un diplôme à la fin de la journée. Le principe : animation réservée aux filles à partir de 5 ans, invite une ou plusieurs copines, sœurs, cousines pour venir découvrir le tennis. Pour les autres personnes voulant découvrir le tennis ce jour là, les cours seront à votre disposition à partir de 16h. Inscriptions gratuites et renseignements: [Tennisclublombbron@gmail.com](mailto:Tennisclublombbron@gmail.com) ou au 02.43.86.81.93.

### Fête des vieux Métiers : Une quarantième très réussie

Le conseil d'administration tient à adresser tous ses remerciements à l'ensemble des 120 bénévoles qui ont contribué à la réussite de l'édition 2019 de la Fête des Vieux Métiers. Avec environ 4.000 visiteurs, nous avons battu notre record de fréquentation, grâce à une météo ensoleillée et un programme de qualité. Nos 2 invités d'honneur ont apprécié la qualité de la fête et de l'accueil qui leur a été réservé. Julot et Jean-Pierre Blanchard nous ont également chargé d'adresser leur remerciement à l'ensemble des bénévoles, pour leur gentillesse et leur professionnalisme. L'ensemble des peintres a également rencontré un franc succès.

Le conseil d'administration tient aussi à remercier la municipalité pour son soutien logistique appréciable (mise en place d'un chauffe-eau, rénovation des toilettes) et tient tout particulièrement à remercier l'équipe technique de nous avoir aidé dans le transport de divers matériel (tables, chaises, grilles, barrière, podium, etc.), ainsi que d'avoir fleuri le site avant la fête.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine le dimanche 17 mai 2020 pour la 41<sup>ème</sup> édition.